

# Comprendre le règlement des produits biocides sans être expert



L'objectif de cette session est permettre aux industriels de mieux appréhender les obligations liées au Règlement Biocides Européen (EC) n°528/2012, afin d'être en capacité d'anticiper sereinement les échéances réglementaires relatives à l'approbation des substances actives et à l'autorisation des produits biocides, et de budgetiser leurs démarches.

## Dates :

- 14 novembre 2024, 09h30-12h et 13h-17h30
- 02 avril 2025, 09h30-12h et 13h-17h30
- 04 novembre 2025, 09h30-12h et 13h-17h30

**Durée de la formation :** 6h30

**Type de formation :** Formation en présentiel avec retransmission en direct sur Teams (merci de préciser l'option choisie sur le bulletin)

**Lieu :** 14 rue de la République  
Diamant A, 92800 Puteaux

**Tarif :** 750€ HT soit 900 € TTC

**Financement :** Certification QUALIOPI offre la possibilité du financement par OPCO/OPCA

**Public visé :** Direction, Service réglementaire, Expert, HSE, marketing, ...

**Prérequis :** Aucun prérequis n'est nécessaire pour cette formation.

## Modalités d'évaluation des acquis :

Des cas pratiques, quizz et restitutions orales sont demandés aux stagiaires lors la formation.

## Capacités et compétences visées :

Savoir comment fonctionne le règlement relatif aux produits Biocides et comment s'imbriquent les différents processus. Identifier les obligations réglementaires applicables à son entreprise et à ses produits et mettre en œuvre une stratégie pour s'y conformer et faire de la conformité réglementaire un atout commercial.

## Programme de la formation :

### I. Contexte du règlement des produits biocide Européen (RPB)

- Champs d'application, définitions et produits frontières
- Rôle de la Commission Européenne, de l'ECHA et des États-Membres
- REACH & CLP, les liens avec le RPB, l'étiquetage

### II. Processus et mise en œuvre du RPB

- Approbation des substances actives (SA)
- Autorisation des produits biocides (avant et après l'approbation des SA)
- La liste des fournisseurs approuvés (Article 95)
- L'équivalence technique
- Cas spécifiques: introduction aux notions d'articles traités et de substances actives générées in-situ
- Synthèse et bilan, définition d'une stratégie de commercialisation

### III. Approfondissement de thématiques (à la carte)

- Partage des coûts et des données
- Sources d'information
- Quelles obligations selon son statut ?
- Cas pratiques - stratégie d'autorisation de produits biocides
- Spécificité des autorisations de produits à base de SA générées in-situ
- Les principales étapes d'un dossier d'autorisation de l'Union
- L'élaboration d'une famille de produits biocides
- Les autorisations en période transitoire
- Introduction aux critères d'identification des PE
- Les articles traités en pratique

## Intervenant :

Thomas LEOPOLD  
tleopold@atoutchimie.eu  
01 46 53 11 20  
Toxicologue

